

Résolution apostolique pour Janvier 1890 :

PROPAGER LE CULTE DE LA B. MARGUERITE-MARIE.

L'année 1889 a été l'année du *règne social du sacré Cœur* à promouvoir par la consécration des familles : l'année 1890 est le deuxième *centenaire* de la B. Marguerite-Marie (17 octobre 1690) ; et ce centenaire nous apparaît comme le complément et le couronnement de l'autre. Mais l'importance de ce nouveau centenaire, au point de vue de la gloire du sacré Cœur, sera bien plus grande encore si, conformément aux désirs du Souverain Pontife, nous pouvons obtenir de la divine bonté la canonisation de la Bienheureuse.

Comment pourrons-nous, avec la grâce divine, en avancer l'heure ? Evidemment, rien ne sera plus efficace que la sanctification exceptionnelle de ce centenaire.

Pèlerinages nombreux à Paray-le-Monial, où l'on se dispose déjà à les recevoir ; prières ardentes à provoquer ; *Heures saintes* multipliées à promouvoir ; *Trésor du Cœur de Jésus* prenant cette année une forme spéciale, *aux intentions de la Bienheureuse* ; consécration de familles à obtenir pour la première fois, ou du moins à renouveler avec une solennité plus grande ; surtout *consécration de tous les enfants chrétiens au divin Cœur* ; tels seront les moyens les plus efficaces que nous pourrons employer de concert pendant cette année bénie.

**

Intention générale : La canonisation de la B. Marguerite-Marie. — Nous prions ardemment pendant ce mois, afin de hâter l'heure où nous pourrons rendre à la bienheureuse apôtre du sacré Cœur tous les honneurs dus aux saints, assurés que ce surcroît de gloire pour elle donnera au culte même du Cœur de Jésus un surcroît de prospérité et de ferveur.

(Voir sur les Billets la *Prière quotidienne.*)

Imprimatur,

† EDUARDUS CAR. Arch. Marianopolitanus.